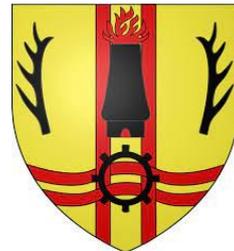




# Syndicat de la Luzine

## Réunion du Comité Syndical



L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 21 mars à 18 heures, les membres composant le Syndicat de la Luzine des communes de Luze et Chagey, dûment convoqués par le Président, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Chagey.

### **Liste des présents :**

Éric STEIB, Nicolas JOUFFRAY, Hervé DESFOSSEZ et Pascal MONNIER et Bruno CORBANESE.

**Excusés :** Jean-Paul GRESSARD qui donne pouvoir à Pascal MONNIER.

Le Président, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 18 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance : Eric STEIB.

Ordre du jour :

1. Vote des comptes administratifs 2024.
2. Vote des comptes de gestion 2024.
3. Affectation des résultats.
4. Recettes par les collectivités.
5. Tarifs de l'assainissement pour 2026.
6. Budget prévisionnel 2025.
7. Travaux

### **1- Vote des comptes administratifs 2024.**

Le président présente les comptes administratifs du syndicat.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 25 242,15 €.

À noter qu'il n'y a pas eu de problème majeur de fonctionnement sur la station lors de cette année 2024.

Les recettes de fonctionnement sont de 25 503 €.

La grosse partie représente la part des communes avec 11 000 € pour Chagey et 12 000 € pour Luze.

Le résultat de fonctionnement pour 2024 et donc de 260,85 €.

C'est un montant qui est faible sachant qu'il n'y a pas eu de problèmes à financer cette année.

Concernant les dépenses d'investissement, ces dernières s'élèvent à 53 055,28 €.

48 902,40 € ont été destinées au règlement d'une partie de la facture du diagnostic assainissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24 118 €.

On y trouve 1 774 € qui correspondent à une partie de la subvention de l'Agence de l'Eau concernant le diagnostic.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 28937,28 €.

Le président se retire et laisse la présidence au vice-président.

Nicolas Jouffray fait voter ce compte administratif qui est accepté à l'unanimité.

### **2-Vote des comptes de gestion 2024**

Le président rappelle rapidement les comptes de gestion proposés par la perception.

Ils sont identiques aux comptes administratifs.

Le président soumet les comptes de gestion au vote.

Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

### **3-Affectation des résultats**

Le résultat de clôture au 31 décembre 2023 du budget de d'exploitation s'élevait à 41 294,17 €. Le résultat de l'année 2024 et de 260,85 €.

Il conviendra donc de reporter dans les recettes d'exploitation à l'article 2 le montant de 41 555,02 €.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2023 du budget investissement était de 61 105,38 €.

Le résultat de l'année 2024 en investissement et de – 28 937,28 €.

Il conviendra donc de reporter dans la rubrique investissement en recette à l'article 1 le montant de 32 168,10 €.

Le président propose donc l'affectation de ces résultats pour le budget prévisionnel 2025.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **4 Recettes par les collectivités**

Le président expose que le syndicat va devoir effectuer des travaux considérables concernant la station et l'ensemble du réseau d'assainissement.

La part des recettes apportée par les communes est donc insuffisante actuellement. Après discussion, il est proposé d'augmenter la recette de 23 000 à 32 000 € soit 9 000 € supplémentaires.

Il est proposé que le montant soit proportionnel au mètre cube d'eau consommé par chaque commune.

Afin de tenir compte de l'impact de la station sur la commune de Luze, il est ensuite défini d'arrondir au kilo euro inférieur pour Luze et au kilo euro supérieur pour Chagey.

La répartition finale sera donc la suivante :

- 14 000 euros pour Chagey.

- 18 000 euros pour Luze.

Ces montants seront sollicités dès 2025.

Le Président propose que cette demande soit étudiée par les conseils municipaux. Accepté à l'unanimité.

#### **5-Tarifs de l'assainissement pour 2026**

Le Président expose que pour obtenir des subventions de l'Agence de l'eau, il est exigé un prix minimum au mètre cube ramené à une consommation de 120 m3 par ménage.

Le tarif était actuellement de 1,30 € du mètre cube.

Si les communes votent de nouveaux tarifs avant le mois d'octobre 2025, les nouveaux tarifs seront applicables pour l'année 2026.

Or, en 2026, le nouveau montant sera de 1,60 € du mètre cube.

Afin de respecter ce seuil minimum, il est donc proposé aux communes de voter les nouveaux tarifs suivants :

- passer la part fixe de 60 € à 72 €

- passer la part variable de 0,8 € à 1 €.

Les membres du syndicat sont favorables à ces tarifs. Le syndicat n'a pas à délibérer. Mais il conviendra aux deux communes de délibérer le plus rapidement possible.

#### **6-Budget prévisionnel 2025**

Après quelques rectifications, le président présente le budget prévisionnel pour 2025.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 76 058,02 euros.

À noter que la dépense relative à la consommation d'électricité sera environ multipliée par deux.

La recette d'exploitation est également de 76 058,02 €. La principale modification est la part des communes qui sera maintenant de 32 000 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 99 117,58 €.

Il reste 22 195,60 € qui seront probablement prélevés sur 2025 concernant le financement du diagnostic assainissement.

Les recettes d'investissement sont également de 99 117,58 euros.

31 994 € sont encore attendus en subvention concernant le diagnostic assainissement.

Les budgets exploitation et investissement étant rigoureusement équilibrés, le Président propose ces deux budgets au vote.

Adoptés à l'unanimité.

## **7-Travaux**

Le président rappelle qu'il va falloir maintenant s'appuyer sur le diagnostic assainissement pour envisager des travaux rapidement.

Pour mémoire, il y a au total 3,6 millions d'euros de travaux qui ont été préconisés.

Le syndicat estime qu'il peut financer au maximum 50 000 € par année sur un remboursement de prêt.

Voici la démarche :

Éric sera chargé de contacter l'agence de l'eau et les services de l'État afin de savoir si tous les articles proposés aux travaux peuvent être subventionnés et si oui, à quel taux.

Éric contactera ensuite une ou plusieurs banques pour obtenir des propositions de prêt.

Durée maximale : 40 ans.

Montant maximum du remboursement annuel : 50 000 euros.

En fonction des retours, le syndicat se réunira ensuite pour définir les travaux à proposer.

Pascal indique également qu'il souhaite acheter un treuil électrique afin de remonter plus facilement le panier à lingettes.

Fin de séance à 20h.